

RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DU PROCESSUS DE SUIVI RÉACTIF

** MATRICE D'EXÉCUTION **

(juin 2021)

Légende :

AB	Organisations consultatives	RMM	Mécanisme de suivi renforcé	WH COM	Comité du patrimoine mondial
SC	Société civile	GS	Gestionnaires de sites	WHF	Fonds pour le patrimoine mondial
COM	Comité	SOC	État de conservation	44 COM	44 ^e session du Comité du patrimoine mondial
LPMP	Liste du patrimoine mondial en péril	EP	États parties	\$	moins de 5 000 dollars EU
OG	Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	ToR	Mandat	\$\$	entre 5 001 et 30 000 dollars EU
VUE	Valeur universelle exceptionnelle	PM	Patrimoine mondial	\$\$\$	plus de 30 000 dollars EU
		WHC	Centre du patrimoine mondial		

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES (A) CELLES QUI CONCERNENT LA COMMUNICATION																	
Recommandation 1 : Notant la faible sensibilisation aux nombreux résultats positifs du suivi réactif en matière de conservation dans le cadre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> , il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, en collaboration avec et par l'intermédiaire des États parties, élaborent une stratégie de communication pour mettre en lumière et promouvoir les succès de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>, y compris ceux associés à la Liste du patrimoine mondial en péril.	X		X				X			X	X		Conclusion de certaines études préalables avant 45 COM	Disponibilité d'une stratégie de communication qui encourage les succès, notamment en lien avec la LPMP (voir également la Rec. 4 ci-dessous) (voir également la Rec. 26 ci-dessous) (voir également la Rec. 30 ci-dessous)	\$\$\$	75 000 dollars EU mis à disposition par la Norvège pour améliorer la perception de la LPMP	En cours
Recommandation 5 : Notant les questions soulevées dans le cadre de cette évaluation du SR concernant la compréhension et l'application des décisions du Comité du patrimoine mondial, il est recommandé que : Une plus grande attention soit accordée à s'assurer que les décisions du Comité du	X	X					X			X	X	X	Effet immédiat	Les projets de décisions sur l'état de conservation reflètent bien les réalités sur le terrain Meilleure communication des décisions adoptées auprès des gestionnaires de sites	\$	s.o.	En cours

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
															\$/ \$\$ / \$\$\$		
patrimoine mondial reflètent les réalités sur le terrain et que les décisions du Comité soient clairement expliquées aux parties prenantes concernées, en particulier celles qui sont responsables de leur mise en œuvre, y compris les gestionnaires de sites du patrimoine mondial. Le cas échéant, les décisions et recommandations du Comité du patrimoine mondial devraient être traduites dans les langues locales pour en améliorer la compréhension et l'application.														Réunions Skype/Zoom (en ligne) organisées entre les AB et les GS pour mieux expliquer les résultats des missions de suivi réactif Contact direct avec les GS facilité, notamment lorsque les implications et les processus issus des conclusions des missions doivent être débattus Décisions adoptées traduites par les EP dans les langues nationales/locales (voir également la Rec. 3 ci-dessous) (voir également la Rec. 20 ci-dessous)			
Recommandation 11 : Notant l'importance de la définition des rôles entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives en ce qui concerne le suivi réactif, et notant en outre les divergences de vues sur ce sujet, il est recommandé : Que les rôles respectifs du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives soient clairement communiqués aux principales parties prenantes du patrimoine mondial, y compris le Comité du patrimoine mondial et les États parties. L'équipe de cette évaluation du SR considère que le rôle des Organisations consultatives est de fournir des conseils techniques objectifs et de haute qualité sur le suivi réactif au Comité du patrimoine mondial et aux États parties, tandis que la fonction première du Centre du patrimoine mondial devrait être de : fournir des conseils et des orientations aux États parties concernant les politiques et processus de gestion du patrimoine mondial ; assurer une coordination efficace concernant le suivi réactif. Toutefois, l'équipe de cette évaluation note que le Centre du patrimoine mondial devrait également continuer à jouer un rôle	X		X			X				X	X		avant 44COM	Missions du WHC et des AB en lien avec le suivi réactif précisées dans un document d'explication standard de deux pages (voir également la Rec. 12 ci-dessous)		s.o.	

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
technique important en ce qui concerne le suivi réactif du patrimoine mondial.																	
Recommandation 18 : Notant la nécessité d'une communication plus claire du processus d'« ouverture » des SOC pour discussion aux réunions du Comité du patrimoine mondial, il est recommandé que : Le processus et les critères de sélection et d'« ouverture » des SOC soient communiqués plus clairement et plus efficacement, y compris par une description claire du processus dans l'introduction par le Centre du patrimoine mondial à l'Agenda 7 du Comité du patrimoine mondial. Cet aspect devrait également être abordé lors des sessions sur le suivi réactif dans le cadre des séances d'orientation sur le patrimoine mondial.	X		X						X				avant 44COM, séance d'orientation incluse	Clarification du processus d'« ouverture » des SOC pour discussion au Comité dans l'introduction du document 7 pour 44 COM, ainsi que pendant la séance d'orientation (voir également la Rec. 17 ci-dessous)		s.o.	Clarification du processus dans le document WHC/21/44.COM/7
Recommandation 24 : Notant l'importance d'un dialogue efficace tout au long du processus de suivi réactif, il est recommandé que : Le processus des missions de suivi réactif soit utilisé plus efficacement pour encourager un dialogue constructif entre les principales parties prenantes du patrimoine mondial. Le processus des missions de suivi réactif doit être géré de manière efficace, notamment en veillant à ce que : (a) Il existe des mandats clairs et pertinents pour chaque mission ; (b) il existe un dialogue clair et ouvert entre l'État partie et l'équipe de mission, avant, pendant et après la mission ; et (c) toutes les principales parties prenantes concernées participent effectivement aux missions de suivi réactif.	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	immédiat	Mandats de mission clairs pour tous les acteurs Dialogue entre l'État partie et l'équipe de mission avant, pendant et après la mission Nombre le plus élevé possible de principales parties prenantes impliquées pendant les missions (voir également la Rec. 16 ci-dessous) (voir également la Rec. 20 ci-dessous)		s.o.	Révision du format des rapports de mission de suivi réactif achevée en février 2021.
Recommandation 26 : Notant la nécessité de mieux communiquer les aspects relatifs à la Liste du patrimoine mondial en péril, y compris les éléments positifs, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives	X		X				X			X	X		Conclusion de certaines études préalables avant 45 COM	Disponibilité d'une stratégie de communication qui encourage les succès, notamment en lien avec la LPMP (voir également la Rec. 1 ci-dessus)	\$\$\$	75 000 dollars EU mis à disposition par la Norvège pour améliorer	En cours

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
élaborent une campagne de sensibilisation ciblée sur l'application du patrimoine mondial en péril, qui devrait inclure l'identification et la promotion d'exemples positifs de cas où l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril a conduit à une action significative et positive pour améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Cette campagne devrait également noter que des facteurs externes, tels que le changement climatique, peuvent avoir un impact sur les valeurs des biens du patrimoine mondial et que de telles menaces nécessitent une action coordonnée et efficace impliquant les États parties, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.														(voir également la Rec. 4 ci-dessous) (voir également la Rec. 30 ci-dessous)		la perception de la LPMP	
RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES (B) CELLES QUI CONCERNENT LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, Y COMPRIS POUR LES GESTIONNAIRES DE SITES																	
Recommandation 7 : Notant l'importance du renforcement des capacités pour améliorer l'application du suivi réactif, il est recommandé que : Le renforcement des capacités des États parties en matière de suivi réactif soit poursuivi et élargi, l'objectif principal étant de renforcer les capacités des personnes directement impliquées dans le processus de SOC, y compris les gestionnaires de sites du patrimoine mondial. Les États parties devraient s'efforcer de maintenir la continuité du personnel engagé dans le processus SOC. Les séances d'orientation existantes sur le patrimoine mondial (PM) devraient continuer d'aborder le processus de suivi réactif et le temps alloué à la présentation et à la discussion sur ce sujet devrait être augmenté. Toute révision future de la Stratégie de renforcement des capacités du	X	X					X	X		X	X		Forum des gestionnaires de sites 44COM Séance d'orientation 44COM s.o.	Élargissement du renforcement des capacités pour les personnes directement impliquées dans le processus de suivi réactif, y compris les décideurs et les gestionnaires de sites du patrimoine mondial, notamment à travers le Forum des gestionnaires de sites Augmentation du temps alloué pour aborder le processus de suivi réactif pendant les séances d'orientation Toute révision future de la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les capacités des personnes engagées dans le suivi réactif	\$\$\$ s.o. s.o.	Financement par le pays hôte et les participants s.o. s.o.	Le Forum des gestionnaires de sites est inclus dans le HCA En cours

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
PM devrait renforcer les capacités des personnes engagées dans le suivi réactif.													Effet immédiat	Transmission des connaissances assurée au niveau de la gestion des sites (voir également la Rec. 8 ci-dessous) (voir également la Rec. 20 ci-dessous)		s.o.	
Recommandation 8 : Notant les forums productifs des gestionnaires de sites du patrimoine mondial organisés à l'occasion des récentes sessions du Comité du patrimoine mondial, il est recommandé que : Le Forum des gestionnaires de sites du patrimoine mondial continue d'être une partie importante des futures sessions du Comité du patrimoine mondial. Les options pour mieux utiliser l'expertise des gestionnaires de sites dans les discussions et les questions de suivi réactif lors des sessions du Comité du patrimoine mondial devraient être explorées de manière proactive et le Forum devrait être utilisé pour renforcer les capacités des gestionnaires de sites du patrimoine mondial.	X	X					X	X		X	X		Effet immédiat	Inclusion du Forum des gestionnaires de sites (SMF) dans l'Accord avec le pays hôte (HCA) comme caractéristique permanente de tout COM Augmentation du nombre de gestionnaires de sites participant à un SMF pour la première fois Augmentation du nombre de gestionnaires de sites participant à un COM au sein de leur délégation, notamment après une mission de suivi réactif (voir également la Rec. 7 ci-dessus) (voir également la Rec. 6 ci-dessus) (voir également la Rec. 9 ci-dessus)	\$\$\$	Financé par le pays hôte du COM + les participants eux-mêmes Coût supporté par les États parties	Le Forum des gestionnaires de sites est inclus dans le HCA Un des critères de sélection
Recommandation 14 : Notant le rôle crucial joué par les Organisations consultatives du patrimoine mondial dans le suivi réactif, il est recommandé que : L'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM étudient des moyens de renforcer leurs capacités en matière de suivi réactif, notamment, pour l'UICN, accroître son niveau d'implication dans le suivi réactif des autres Programmes et bureaux régionaux de l'UICN ; pour l'ICOMOS, étudier des options telles que la création de réseaux similaires à ceux de l'UICN ainsi que le recours accru au savoir-faire des comités nationaux pour appuyer le suivi réactif ; pour l'ICCROM, étudier les options pour étendre ses activités et partager ses					X						X		Effet immédiat	Augmentation du niveau d'implication dans le suivi réactif des autres Programmes et bureaux régionaux de l'UICN Création de réseaux similaires à ceux de l'UICN et recours accru au savoir-faire des comités nationaux de l'ICOMOS pour appuyer le suivi réactif Extension des activités et partage des responsabilités avec l'ICOMOS grâce au réseau universitaire mondial	\$\$		L'ICCROM a réalisé des ateliers pour former un plus grand nombre d'experts issus de différentes régions géographiques

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
responsabilités avec l'ICOMOS grâce au réseau universitaire mondial.																	
RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES (C) CELLES QUI CONCERNENT LES FINANCEMENTS																	
Recommandation 3 : Notant l'inadéquation entre les résultats du processus de suivi réactif (SR) et les ressources disponibles, il est recommandé que : Les décisions et recommandations issues du processus de SR soient clairement liées aux sources de financement potentielles, aux niveaux national et international, et soient également pratiques en termes de ressources et de temps disponibles pour leur mise en œuvre. Il faudrait établir l'ordre de priorité des recommandations et des décisions afin de tenir compte des contraintes de ressources et de temps.				X	X					X	X		Effet immédiat	Les projets de décisions tiennent davantage compte des contraintes de temps et des ressources financières disponibles/nécessaires à leur mise en œuvre, en gardant à l'esprit que le maintien de la VUE à long terme doit rester la priorité par rapport aux considérations financières à court terme (voir également la Rec. 5 ci-dessus)		s.o.	En cours
Recommandation 13 : Notant l'importance d'une collecte de fonds accrue pour résoudre les problèmes des biens du patrimoine mondial, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial soit plus proactif et plus souple sur des questions telles que la collecte de fonds, tout en notant les contraintes des ressources disponibles, et aussi que la responsabilité première de la collecte de fonds pour les biens du patrimoine mondial revienne aux États parties. Le Centre du patrimoine mondial devrait également être plus proactif en encourageant les États parties à recourir davantage au paragraphe 172 des Orientations lorsque les ressources devraient provenir d'activités pertinentes.	X	X					X	X		X			Effet immédiat	Augmentation des fonds levés pour des activités de conservation au niveau du site	\$\$\$	s.o.	
Recommandation 28 : Notant le faible niveau des fonds disponibles du Fonds du patrimoine mondial pour les biens du	X		X				X		X	X	X			Augmentation du pourcentage de fonds alloués par le Fonds du patrimoine mondial à la LPMP	\$\$\$	s.o.	

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, il est recommandé que : Les fonds disponibles du Fonds du patrimoine mondial pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril soient augmentés en pourcentage, tout en reconnaissant les limites du Fonds et la nécessité d'identifier d'autres sources de financement. Les fonds mis à la disposition des États parties par le Fonds du patrimoine mondial devraient être utilisés de manière catalytique, notamment en stimulant d'autres sources de financement par la collecte de fonds et autres moyens connexes.														(voir également la Rec. 27 ci-dessous) Identification d'autres sources de financement pour les biens inscrits sur la LPMP Augmentation du nombre d'activités financées par le Fonds du patrimoine mondial, qui bénéficient également d'autres sources de financement			La Norvège a alloué des fonds à des projets qui profitent aux biens du patrimoine mondial en péril - voir http://whc.unesco.org/fr/partenaires/381
Recommandation 29 [1] : Notant l'importance d'un financement adéquat pour faire face aux menaces qui pèsent sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, il est recommandé que : Chaque site en péril dispose d'un plan d'action entièrement chiffré élaboré au moment de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Celui-ci devrait identifier les actions et les coûts détaillés, par ordre de priorité, nécessaires pour résoudre les problèmes qui ont conduit à l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.	X	X					X	X		X	X		avant 45COM (mise en œuvre de l'article 11.4 de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>)	Mécanisme efficace en place pour la préparation de plans d'action chiffrés pour les biens inscrits sur la LPMP, le cas échéant (voir également la Rec. 4 ci-dessous)		s.o.	Voir la section sur les plans d'action chiffrés du document WHC/21/44.COM/7
RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES (D) AUTRES																	
Recommandation 6 : Notant les préoccupations exprimées lors de cette évaluation du SR concernant la	X		X				X		X				avant 45COM	Augmentation du nombre de délégations de membres du COM, composées d'experts des domaines		Coûts supportés par les membres	

¹ Pour la mise en œuvre de la **Recommandation 29**, il est important d'avoir à l'esprit la décision **43 COM 8C.3**, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 43^e session (Bakou, 2019), qui rappelle que l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril a pour but de mobiliser un soutien international pour aider l'État partie concerné à relever efficacement les défis auxquels le bien est confronté, en s'engageant avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives à élaborer un programme de mesures correctives pour atteindre l'état de conservation souhaité du bien, comme prévu au paragraphe 183 des *Orientations*.

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
« politisation » croissante du processus du patrimoine mondial, il est recommandé que : Les décisions du Comité du patrimoine mondial concernant le suivi réactif soient fondées sur le plus haut niveau de considérations objectives et scientifiques, conformément aux Orientations. En outre, tous les membres du Comité du patrimoine mondial devraient inclure des experts des questions naturelles et culturelles (article 9.3 de la Convention) au sein de leur délégation et veiller à ce qu'ils participent pleinement aux discussions et aux processus décisionnels du Comité.														du patrimoine naturel et culturel (conformément à l'article 9.3 de la Convention) Réduction du nombre de décisions sur l'état de conservation rejetées par le COM (voir également la Rec. 8 ci-dessus)		du COM et les États parties	
Recommandation 9 : Notant que les États parties ont établi des points focaux pour le patrimoine mondial et notant en outre l'importance du suivi réactif au niveau national, il est recommandé que : Les points focaux du patrimoine mondial existants au sein des États parties coordonnent également les aspects relatifs au suivi réactif ou, à défaut, désignent un autre point focal à cette fin. Les États parties devraient veiller à ce que les gestionnaires de sites du patrimoine mondial soient toujours étroitement associés à tous les aspects du suivi réactif des sites dont ils sont responsables.	X	X					X	X					Dès que possible	Points focaux pour le patrimoine mondial au sein des États parties chargés de coordonner les aspects relatifs au suivi réactif Implication plus étroite des gestionnaires de sites du patrimoine mondial dans tous les aspects du suivi réactif pour « leurs » sites Augmentation du nombre de gestionnaires de sites participant à un COM au sein de leur délégation (voir également la Rec. 6 ci-dessus) (voir également la Rec. 7 ci-dessus) (voir également la Rec. 8 ci-dessus) (voir également la Rec. 20 ci-dessous)		Coûts supportés par les membres du COM et les États parties	
Recommandation 17 : Notant la récente tendance à limiter le nombre de rapports SOC présentés oralement au Comité du patrimoine mondial et certaines préoccupations concernant la manière dont ces sites sont sélectionnés, il est recommandé que : Les rapports SOC présentés au Comité du patrimoine mondial, y compris ceux qui sont « ouverts » à la discussion, soient fondés			X	X	X				X	X	X		44COM et séance d'orientation	Clarification du processus d'« ouverture » des SOC pour discussion au Comité dans l'introduction du document 7 pour 44 COM, ainsi que pendant la séance d'orientation (voir également la Rec. 18 ci-dessus)		s.o.	Clarification des critères de sélection pour ouvrir les rapports à la discussion dans la décision 43 COM 7.1

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
															\$/ \$\$ / \$\$\$		
sur des critères clairs et objectifs, y compris le niveau et l'urgence de la menace qui pèse sur le bien, ainsi que sur le fait que le site figure ou non sur la Liste du patrimoine mondial en péril, plutôt que sur sa représentativité géographique.																	et rappel dans le document WHC/21/44.COM/7
Recommandation 21 : Notant les observations concernant le format des rapports de mission de suivi réactif, il est recommandé que : Le format de la mission de suivi réactif soit raccourci et rationalisé et se concentre plus clairement sur les questions et solutions clés et que cette tâche soit entreprise par les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial.				X	X					X	X		avant 45COM	Réduction et rationalisation du format des rapports de mission de suivi réactif, centré plus clairement sur les questions clés		s.o.	Révision du format des rapports de mission de suivi réactif achevée en février 2021.
Recommandation 22 : Notant l'utilisation des missions de conseil, à l'invitation des États parties, et des missions de suivi réactif, et le risque de confusion qui en découle, il est recommandé que : Les missions de suivi réactif et les « missions de conseil » soient clairement distinctes et séparées et que cette différence soit clairement communiquée aux principales parties prenantes. Les missions de conseil devraient être utilisées avec parcimonie et leur utilisation réduite au fil du temps.	X	X	X			X				X	X		Dès que possible	Différence entre le suivi réactif et les missions de conseil communiquée plus clairement aux principales parties prenantes		s.o.	Voir paragraphe 2 8 des <i>Orientations</i> (note de bas de page)
Recommandation 34 : Notant la nécessité d'une approche progressive et pratique de cet examen de suivi réactif, il est recommandé que : Le plan de mise en œuvre suivant soit adopté et mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les Organisations consultatives, devrait préparer un plan de mise en œuvre détaillé de ces recommandations pour examen lors de la première réunion du Comité du 			X	X	X					X	X	X	Pour 44 COM	Plan détaillé pour la mise en œuvre des recommandations disponible	\$	s.o.	Document actuel

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut	
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC						
<p>patrimoine mondial qui suivra la session de 2019 du Comité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les Organisations consultatives, devrait rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution de ce plan de mise en œuvre du suivi réactif aux réunions ultérieures du Comité du patrimoine mondial, trois ans après l'adoption du plan de mise en œuvre à la réunion du Comité en 2020, soit à la 47^e session du Comité en 2023 L'évaluation de l'exécution du plan de mise en œuvre et des recommandations spécifiques devrait être entreprise par le Comité du patrimoine mondial tous les deux ans, sur la base des avis du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives. 													En 2025 :	Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du suivi réactif de 2019		s.o.		
														À compter de 2027, tous les 2 ans	Analyse de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du suivi réactif de 2019		s.o.	
RECOMMANDATIONS DE PRIORITÉ MOYENNE																		
<p>Recommandation 2 : Notant la nécessité d'un meilleur dialogue sur le suivi réactif, il est recommandé que : <i>Les États parties à la Convention du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives veillent à ce qu'un dialogue efficace ait lieu à toutes les étapes du processus de suivi réactif. Cela devrait être guidé par un plan de communication clair, élaboré dès le début du processus de suivi réactif pour les biens du patrimoine mondial, qui identifie les principales parties prenantes et indique comment elles devraient être impliquées. Les principales parties prenantes devraient inclure les agences gouvernementales compétentes, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et la société civile dans chaque pays. Les secteurs non traditionnels, tels que le développement des infrastructures, l'énergie, les banques et les</i></p>	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	Effet immédiat	<p>Veiller à ce que toutes les principales parties prenantes prennent part au processus de suivi réactif</p> <p>Amélioration du dialogue avec les gestionnaires de sites et la société civile au niveau du site</p> <p>Amélioration du dialogue avec les secteurs non traditionnels (ex. développement des infrastructures, énergie, banques et assurances), s'il y a lieu</p> <p>(voir également la Rec. 20 ci-dessous)</p>		s.o.	<p>Mandats de mission de suivi réactif</p> <p>Mandats de mission de suivi réactif</p> <p>Divers exemples – voir <i>l'engagement pour des zones d'exclusion</i> de l'ICMM et le guide <i>Protecting our World</i></p>	

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
															\$/ \$\$ / \$\$\$		
assurances, devraient également être impliqués lorsque ce dialogue est pertinent pour la protection des biens du patrimoine mondial.																	Heritage, insuring a sustainable future
Recommandation 4 : Même si l'on note que la plupart des personnes interrogées considèrent que les <i>Orientations</i> et le <i>Règlement intérieur</i> du PM sont adéquats, l'équipe d'évaluation du SR note que certaines améliorations pourraient être apportées et recommande : Que le Comité du patrimoine mondial envisage d'apporter des changements, par l'élaboration de documents internes de politique et de procédure, pour améliorer la fonctionnalité des <i>Orientations</i> du patrimoine mondial dans des domaines tels que : la terminologie pour décrire la Liste du patrimoine mondial en péril de manière plus positive ; l'élaboration de plans d'action chiffrés pour les biens en péril ; et la nécessité de porter une attention particulière aux biens qui y sont inscrits depuis plus de 10 ans.			X	X	X				X	X	X		Achèvement de certaines études préalables avant 45 COM	Utilisation d'une terminologie plus positive pour décrire la LPMP (voir également la Rec. 1 ci-dessus) (voir également la Rec. 6 ci-dessus) (voir également la Rec. 30 ci-dessous) Modalités en place pour la préparation de plans d'action chiffrés pour les biens inscrits sur la LPMP, le cas échéant (voir également la Rec. 29 ci-dessus) Modalités en place pour accorder une attention particulière aux biens qui sont sur la LPMP depuis plus de 10 ans	\$	75 000 dollars EU mis à disposition par la Norvège pour améliorer la perception de la LPMP	En cours Voir la section sur les plans d'action chiffrés et sur les biens inscrits sur la LPMP depuis plus de 10 ans dans le document WHC/21/44.COM/7
Recommandation 10 : Notant les rôles importants du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives dans le suivi réactif, il est recommandé que : Des mesures soient prises pour améliorer le dialogue sur le suivi réactif entre les principales parties prenantes, en particulier aux niveaux national et régional, y compris entre les bureaux régionaux de l'UNESCO et les États parties concernés, ainsi qu'entre les bureaux régionaux respectifs de l'UICN et les comités nationaux compétents de l'ICOMOS.	X	X	X	X	X	X	X				X	X	Effet immédiat	Mesures en place pour l'amélioration du dialogue sur le suivi réactif entre les principales parties prenantes Implication renforcée des bureaux hors-Siège de l'UNESCO dans le processus de suivi réactif Implication renforcée des bureaux régionaux de l'IUCN et des Comités nationaux de l'ICOMOS dans le processus de suivi réactif		s.o.	
Recommandation 12 : Notant les divergences de vues exprimées concernant les rôles du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives dans les missions de suivi réactif, il est recommandé				X	X						X	X	À compter des missions demandées par 44 COM	En règle générale, les missions de suivi réactif à entreprendre conjointement entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives		Impact financier sur le Fonds du patrimoine mondial	

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
que : Les missions de suivi réactif soient entreprises, dans la mesure du possible, conjointement par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, en particulier lorsqu'il s'agit de questions politiquement sensibles. Les missions conjointes ne doivent cependant pas compromettre la fonction première des missions de suivi réactif, qui est de fournir des conseils techniques et objectifs de haute qualité au Comité du patrimoine mondial et aux États parties.														(voir également la Rec. 11 ci-dessus)		(missions de suivi réactif)	
Recommandation 15 : Notant que les Organisations consultatives devraient continuellement chercher à améliorer la façon dont elles peuvent améliorer leur rôle en matière de suivi réactif ainsi que le nombre de suggestions reçues par le biais des personnes interrogées pour ce projet, il est recommandé que : Les Organisations consultatives étudient continuellement les moyens d'améliorer leur rôle en matière de suivi réactif, notamment en veillant à ce que les performances des experts des missions soient continuellement évaluées, en améliorant la coopération entre les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial et en explorant des approches plus « judicieuses » du suivi réactif.	X	X		X	X		X	X		X	X		Effet immédiat	Analyse systématique des performances des experts des missions de suivi réactif des Organisations consultatives (voir également la Rec. 23 ci-dessous) Nouvelles mesures prises pour gérer plus efficacement la charge de travail croissante sur le suivi réactif Utilisation accrue des technologies de l'information innovantes, telles que les drones, dans le suivi des biens naturels isolés du patrimoine mondial	\$\$	s.o.	Nombreuses décisions COM appelant à l'utilisation de technologies de télédétection telles que les satellites.
Recommandation 16 : Notant le rôle important que joue la société civile (SC) dans le suivi réactif, il est recommandé que : La société civile soit davantage impliquée dans le processus de suivi réactif et soit encouragée à travailler plus étroitement avec les États parties du patrimoine mondial, ainsi qu'avec les Organisations consultatives. Les cadres existants pour l'engagement de la SC dans les travaux de la Convention du patrimoine mondial, tels que le processus de l'Horizon du patrimoine	X	X			X	X	X	X		X	X	X	Effet immédiat	Société civile plus impliquée dans le processus de suivi réactif, notamment pendant les missions de suivi réactif (voir également la Rec. 24 ci-dessus) Application renforcée du paragraphe 174 des <i>Orientations</i>	\$\$	s.o.	L'implication de la SC a déjà été renforcée à travers des consultations en ligne, des échanges avec le Centre du patrimoine mondial et

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
mondial de l'UICN, devraient être examinés en vue d'une éventuelle application plus large au sein des États parties et autres organisations consultatives.																	les Organisations consultatives lors des forums des ONG et elle est systématiquement autorisée à prendre la parole lors des sessions du COM sur les questions liées à l'état de conservation
Recommandation 19 : Notant l'importance de rationaliser et d'améliorer les rapports de suivi réactif, il est recommandé que : Les options pour rationaliser et améliorer les rapports des États parties sur le suivi réactif soient explorées, afin de permettre aux États parties de remplir plus efficacement leurs obligations en vertu de la Convention du patrimoine mondial, sans compromettre la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial.	X	X					X	X		X	X		Effet immédiat	Rationalisation et amélioration des rapports de l'État partie sur le suivi réactif Application plus systématique du paragraphe 174 des <i>Orientations</i>		s.o.	Il existe déjà un format obligatoire standard pour les rapports des États parties (adopté en 2015 – Annexe 13 des <i>Orientations</i>)
Recommandation 20 : Notant l'importance d'impliquer pleinement les gestionnaires de sites du patrimoine mondial dans le processus du SOC, il est recommandé que : Les États parties veillent à ce que les gestionnaires de sites du patrimoine mondial participent de manière adéquate et efficace à la préparation des rapports de suivi réactif pour le Comité du patrimoine mondial et aux actions de suivi qui en découlent.	X	X					X	X					Effet immédiat	Implication plus efficace des gestionnaires de sites dans la préparation des rapports sur l'état de conservation (voir également la Rec. 2 ci-dessus) (voir également la Rec. 5 ci-dessus) (voir également la Rec. 7 ci-dessus) (voir également la Rec. 9 ci-dessus) (voir également la Rec. 24 ci-dessus)		s.o.	

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs \$/ \$\$ / \$\$\$	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
Recommandation 23 : Notant les préoccupations soulevées par certaines personnes interrogées au sujet de la sélection des experts des missions de SR et de la nécessité d'assurer la meilleure qualité possible des rapports des missions de SR, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives élaborent collectivement une politique sur la façon dont ils choisissent les experts de la mission et dont ils évaluent leurs performances par rapport à leurs rôles et responsabilités. Ces informations devraient être partagées avec les États parties.				X	X					X	X		Avant 45COM	Élaboration et partage avec les États parties de la politique relative à la façon dont le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives choisissent les experts de la mission et dont ils évaluent leurs performances Analyse systématique des performances des experts des missions de suivi réactif des Organisations consultatives (voir également la Rec. 15 ci-dessus)		s.o.	
Recommandation 25 : Notant les approches différentes et émergentes de la conservation et de la gestion du patrimoine, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives assurent un examen continu des facteurs inclus dans le cadre conceptuel et de la liste standard des facteurs, tant pour le suivi réactif que pour les rapports périodiques.				X	X					X	X		Parallèlement à la période de réflexion suivante sur les rapports périodiques	Examen de la liste standard des facteurs, si nécessaire	\$\$\$	s.o.	La liste standard des facteurs est utilisée tant pour le suivi réactif que pour les rapports périodiques - difficile de la réviser
Recommandation 27 : Notant la nécessité d'assurer la transparence des fonds alloués par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial, il est recommandé que : La ligne budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour les sites en péril soit révisée pour indiquer séparément le montant des ressources allouées aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.				X						X				Révision de la ligne budgétaire du Fonds du patrimoine mondial pour les sites de la LPMP pour indiquer séparément les ressources allouées aux biens inscrits sur cette Liste (voir également la Rec. 28 ci-dessus)		s.o.	On notera que les fonds alloués à partir de cette ligne budgétaire <u>ne vont pas</u> aux organisations consultatives . Ils ont parfois été utilisés, lorsqu'ils n'ont pas été utilisés en totalité, pour payer les

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
																	missions de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial, afin d'économiser de l'argent dans le cadre de la ligne budgétaire de suivi réactif
Recommandation 30 : Notant que le retrait d'un bien du patrimoine mondial de la Liste du patrimoine mondial en péril donne généralement lieu à une célébration, il est recommandé que : Le retrait d'un bien du patrimoine mondial de la Liste du patrimoine mondial en péril soit généralement promu et largement diffusé comme une « réussite » importante pour la Convention.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	À compter de 44COM	Communiquer systématiquement et largement sur le retrait d'un bien de la LPMP comme symbole de « réussite » significative pour la <i>Convention</i> Disponibilité d'une stratégie de communication qui encourage les succès, notamment en lien avec la LPMP (voir également la Rec. 1 ci-dessus) (voir également la Rec. 4 ci-dessus) (voir également la Rec. 26 ci-dessus)		s.o.	Une Actualité est toujours publiée sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial afin de signaler cet événement positif (ex. http://whc.unesco.org/fr/actualites/1995 et http://whc.unesco.org/fr/actualites/1997)
Recommandation 31 : Notant l'importance de la coopération entre les conventions sur les questions relatives au suivi réactif, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial maintienne ses relations déjà étroites avec la Convention de Ramsar sur les zones humides et partage régulièrement des informations sur les zones où les domaines d'intérêt se chevauchent, par exemple en ce qui concerne l'ajout et le retrait de sites sur les listes de sites « en péril » respectives, ou équivalent. Le Centre				X						X			Effet immédiat	Maintien des relations entre le Centre du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides Partage d'informations plus systématique entre le Centre du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides, notamment sur les sites en péril	\$\$	s.o.	En cours, par le biais du Groupe de liaison pour la biodiversité entre l'ensemble des conventions et programmes

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
															\$/ \$\$ / \$\$\$		
du patrimoine mondial devrait également coopérer avec d'autres conventions pertinentes, telles que la CITES et la CMS, y compris au niveau national, lorsque cela est pertinent pour la protection des biens du patrimoine mondial.														Renforcement de la coopération entre le Centre du patrimoine mondial et les autres conventions pertinentes, telles que la CITES et la CMS, y compris au niveau national, lorsque cela est pertinent pour la protection des biens du patrimoine mondial			internationaux liés à la biodiversité
Recommandation 32 : Notant les divergences de vues concernant la suppression de biens de la Liste du patrimoine mondial, il est recommandé que : Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives discutent de la question de la « suppression de biens » et fassent des recommandations pour améliorer le processus de suppression de biens de la Liste du patrimoine mondial, pour examen par le Comité du patrimoine mondial			X	X	X					X	X		Avant 45COM	Amélioration du processus de suppression de biens de la Liste du patrimoine mondial	\$	s.o.	Processus déjà décrit au Chapitre IV.C paragraphe 192-198 des <i>Orientations</i>
RECOMMANDATIONS DE PRIORITÉ FAIBLE																	
Recommandation 33 : Notant que le mécanisme de suivi [renforcé] (RMM) a été utilisé à plusieurs reprises et notant le risque de confusion avec le suivi réactif, il est recommandé que : Le Mécanisme de suivi renforcé soit maintenu mais utilisé uniquement dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lorsque le Comité du patrimoine mondial estime qu'il existe un risque de perte immédiate de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial. Il ne devrait pas être utilisé de manière générale comme une alternative au processus et aux procédures de la Liste du patrimoine mondial en péril. Étant donné la validité des conclusions de l'évaluation de 2011 du Mécanisme de suivi renforcé, il est en outre recommandé que ces conclusions soient discutées par le Centre du patrimoine mondial et les			X	X	X					X	X	X	Effet immédiat	Utilisation du mécanisme de suivi renforcé uniquement à titre exceptionnel, en cas de risque de perte immédiate de la VUE	\$	s.o.	On notera que le Mécanisme de suivi renforcé ne peut être utilisé comme alternative à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril car il ne s'applique qu'aux biens déjà inscrits sur la Liste du
													Avant 46COM	Discussion par le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives sur les conclusions de l'évaluation de 2011 du Mécanisme de suivi renforcé			
													Avant la prochaine révision des <i>Orientations</i>	Recommandations soumises ensuite au COM, notamment sur l'opportunité d'inclure le Mécanisme de suivi renforcé dans les <i>Orientations</i>			

Recommandations	Objectif(s)						Autorité(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Délai	Indicateurs	Besoins extrabudgétaires indicatifs	Sources de financement disponibles	Statut
	EP	GS	COM	WHC	AB	SC	EP	GS	COM	WHC	AB	SC					
Organisations consultatives en vue de présenter des recommandations pour une session ultérieure du Comité du patrimoine mondial, notamment sur l'inclusion ou non des RMM dans les <i>Orientations</i> .																	patrimoine mondial en péril. Voir l'évaluation de 2011 du Mécanisme de suivi renforcé dans le document WHC-11/35.COM/7.2

Relations entre les diverses recommandations :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34				
Communication	1																																					
	5																																					
	11																																					
	18																																					
	24																																					
	26																																					
Renfo. capa.	7																																					
	8																																					
	14																																					
Finances	3																																					
	13																																					
	28																																					
	29																																					
Autres	6																																					
	9																																					
	17																																					
	21																																					
	22																																					
	34																																					
2																																						
4																																						
10																																						
12																																						
15																																						
16																																						
19																																						
20																																						
23																																						
25																																						
27																																						
30																																						
31																																						
32																																						
33																																						

Priorité élevée	Priorité moyenne	Priorité faible
-----------------	------------------	-----------------